

Seraing, le 11 mars 2017

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 1122-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, je vous remercie d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communal de ce 20 mars 2017 le point suivant :

Concerne : Proposition de motion au Conseil Communal, mesures de protection de la population et plan d'urgence en cas de catastrophe, sécurisation de la centrale nucléaire belge de Tihange, périmètre de sécurité.

*Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs, les membres du Collège Communal,*

Lors du Conseil Communal du 15 février 2016, je vous avais proposé une motion, mesures de protection de la population et plan d'urgence en cas de catastrophe, sécurisation de la centrale nucléaire belge de Tihange, périmètre de sécurité.

Vous aviez préféré faire venir un ou des spécialistes de l'AFCN (Agence Fédérale du Contrôle Nucléaire).

A ce jour, nous n'avons reçu aucun spécialiste de l'AFCN.

C'est pourquoi, je présente de nouveau ma motion au conseil communal, elle est détaillée ci-dessous.

Je propose que ma motion soit lue et analysée par vous même Monsieur le Bourgmestre, ainsi que par les chefs de groupes au conseil communal des différents partis, des spécialistes de vos services ad hoc, afin de concrétiser une motion commune.

Motion :

Le conseil communal de Seraing, ville située à +/- 20 kms de Tihange et de ses centrales nucléaires, rejoint les préoccupations exprimées par les villes de Maastricht et d'Aachen, en matière de sécurité, d'informations à la population, de définitions du périmètre de sécurité et de plans de protection et d'évacuation en cas de catastrophe.

C'est pourquoi le conseil communal de Seraing invite d'urgence le gouvernement fédéral à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité maximale des populations et du site de Tihange, soit :

- *La distribution de comprimés d'iode à toute la population, tel que recommandé par le Conseil scientifique de l'AFCN le 15 janvier 2016.*
- *La mise en place d'une concertation rapide pour connaître les modalités à mettre en place pour rendre opérationnelle cette distribution, en s'assurant qu'il y ait un stock suffisant de comprimés d'iode pour toute la population concernée.*
- *La mise en place d'un plan catastrophe, d'évacuation et de sauvetage prenant en compte les risques majeurs possibles (accident à la centrale, montée des eaux, tremblement de terre, risques aériens, attentat, etc.) et étendu à un périmètre de sécurité suffisant, tel que recommandé par le Conseil scientifique de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN), soit dans un rayon de 20 kms autour de Tihange.*

Si cette mise en place dépend aussi du gouverneur de la Province, il est indispensable que des concertations se tiennent rapidement entre les différentes autorités et différents services.

- *L'organisation d'une information permanente et accessible en cas d'accident et en vue de l'évacuation des populations ;*
- *Elaborer une stratégie concertée sur un périmètre de sécurité suffisamment étendu, qui permette l'évacuation dans des délais rapides et l'accueil sécurisé et coordonné des populations hors de la zone de contamination ;*
- *De fermer les centrales sur lesquelles des doutes en termes de sécurité persistent, en particulier celles dont les cuves sont fissurées.*

Le conseil communal de Seraing, conscient du nombre d'emplois concernés, souligne le fait que le démantèlement des centrales se fera sur une période de 10 à 20 ans.

Il rappelle que la loi de sortie du nucléaire de 2003 prévoyait un plan d'accompagnement social devant être élaboré pour les travailleurs concernés, en concertation avec les partenaires sociaux.

Le cas échéant, pour les communes qui se trouvent dans un périmètre plus proche de Tihange : Le conseil soutient la mise en place de politiques proactives destinées au maintien de l'emploi actuel, par :

- le développement d'une expertise en matière de démantèlement ;*
- l'orientation des travailleurs vers d'autres emplois si nécessaire, dont le développement d'alternatives à l'électricité nucléaire, créatrices d'emplois durables.*

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Carmelo Sciortino
Conseiller Communal & de Police*